



# COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## JEUDI 17 DECEMBRE 2020

---

Début de séance : 19h35

Fin de séance : 21h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Maire.

**27 élus présents** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LERÉDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**Absentes excusées :**

LE BOULAIRE Patricia

HOURMAN Florence

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**Date de convocation du Conseil municipal :** le 10 décembre 2020

Mme la Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

**N° DEL2020\_08\_01**

Mme la Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 19h35. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme COLOMBET Mylène.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

**VOTE :**

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal désigne COLOMBET Mylène.

Mme le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

**2 POUVOIRS :**

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme HOURMAN Florence donne pouvoir à Mme REMOUE Christine

Mme la Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

**I. : FINANCES**

DELIBERATIONS

I. 1. : Don du Comité Auray-Pluvigner du Souvenir Français.

I. 2. : Approbation de l'attribution de compensation définitive 2020.

I. 3. : Attribution d'une subvention supplémentaire à l'amicale des agents de la commune et du CCAS.

**II. : TRAVAUX**

DELIBERATIONS

II. 4. : Travaux de curage de fossés.

II. 5. : Étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension du restaurant scolaire et garderie à Bieuzy Lanvaux.

II. 6. : Mission de Maîtrise d'œuvre pour un marché de réseau pluvial route de Baud en parallèle des travaux Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

II. 7. : Mission de tests RADON sur nos bâtiments.

II. 8. : Remplacement des caméras obsolètes sur le foyer de la Madeleine.

II. 9. : Remplacement du système d'alarme intrusion de la salle Marie-Josèphe Le Borgne.

II. 10. : Convention avec Morbihan Énergies pour une étude thermique sur le complexe du Goh Lanno.

II. 11. : Cession du véhicule DUCATO à un particulier.

**III. : PERSONNEL ET CONCERTATION**

DELIBERATIONS

III. 12. : Modification du tableau des emplois permanents.

III. 13. : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan.

## **IV. : URBANISME**

### INFORMATION

IV. 14. : Avancement du dossier du permis d'aménager de la ZACOM de Bodéveno.

## **V. : ENVIRONNEMENT.**

### INFORMATIONS

V. 15. : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets.

V. 16. : Présentation du rapport annuel d'activité 2019 sur la distribution de l'eau potable et le service d'assainissement collectif et non collectif élaboré par la Communauté de Communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

V. 17. : Présentation du rapport d'activité de Morbihan Énergies.

## **Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 12 NOVEMBRE 2020.**

### **N° DEL2020\_08\_02**

- DEL2020\_07\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2020\_07\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 24 septembre 2020

## **Partie Finances Budget :**

- DEL2020\_07\_03 : Subvention au CCAS
- DEL2020\_07\_04 : Décision modificative n°1
- DEL2020\_07\_27 : Vote du quart des crédits – Rectificatif (*annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020\_07\_05 pour erreur informatique*)
- DEL2020\_07\_06 : Vote de la participation des communes au Relais d'Assistantes Maternelles
- DEL2020\_07\_07 : Vote des tarifs 2021
- DEL2020\_07\_08 : Redevance d'occupation du domaine public par GRDF
- DEL2020\_07\_09 : Vote du plan de financement de la piste cyclable route d'Auray
- DEL2020\_07\_10 : Renouvellement des contrats d'assurance

## **Partie Travaux :**

- DEL2020\_07\_11 : Renouvellement des vêtements de travail des agents des services techniques
- DEL2020\_07\_12 : Campagne d'égavage sur la voirie communale
- DEL2020\_07\_13 : Achat d'abribus

## **Partie Administration générale :**

- DEL2020\_07\_14 : Modification des commissions municipales

## **Partie Personnel et Concertation :**

- DEL2020\_07\_15 : Renouvellement avec le CDG 56 des conventions prestation paye et des services facultatifs
- DEL2020\_07\_16 : Mise en place du temps partiel annualisé
- DEL2020\_07\_26 : Élargissement de l'attribution du RIFSEEP – Rectificatif (*annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020\_07\_17 pour erreur informatique*)

## **Partie Culture Animation :**

- DEL2020\_07\_18 : Redadeg : attribution d'une subvention pour l'achat de kilomètres

## **Partie Commerce Artisanat :**

- DEL2020\_07\_19 : Attribution d'une subvention à l'UCIAP
- DEL2020\_07\_20 : Tarifs des droits de terrasse et des droits de place pour 2021
- DEL2020\_07\_21 : Fixation du nombre de dimanches travaillés pour l'année 2021

## **Partie Communication :**

- DEL2020\_07\_22 : Choix du bureau d'étude pour la Concertation pour la rénovation du centre-ville

## **Partie Urbanisme :**

- DEL2020\_07\_25 : Établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS (Talhouët) – Rectificatif *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020\_07\_23 pour erreur informatique)*
- DEL2020\_07\_24 : Établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS (Route de Baud)

### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Au point n°5 : M. Jean-Michel LE CAM demande à ce que l'ancienne perception soit mentionnée au titre des bâtiments communaux.

#### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.**

## **I. : Finances Budget**

### **DELIBERATIONS**

#### **N° DEL2020\_08\_03**

### **I. 1. : Don du Comité Auray-Pluvigner du Souvenir Français.**

Le monument aux morts de 1870 a récemment été rénové.

Le comité du souvenir français a souhaité s'impliquer dans cette démarche en participant financièrement à l'opération à hauteur de 160 €.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme la Maire rappelle les travaux de rénovation qui ont été entrepris sur le monument aux morts de 1870 pour la cérémonie du 11 novembre.

Elle indique que la liste des noms a été mise à jour grâce à l'implication du Comité du Souvenir Français qui a également souhaité participer financièrement comme il l'a fait à Plumergat.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal accepte ce don.**

**N° DEL2020\_08\_04**

**I. 2. : Approbation de l'attribution de compensation définitive 2020.**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le territoire a dû se doter de matériel de protection (masques, visières) à la fois pour sa population et les agents publics. Ainsi, la Communauté de communes a centralisé les achats pour son propre compte et celui de ses communes membres ;

Il a été décidé que la participation financière des communes viendra en déduction des attributions de compensation. À ce titre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 4 novembre 2020 afin d'en déterminer l'impact ;

L'évaluation du transfert de charges a pour conséquence une retenue sur l'attribution de compensation de la Commune d'un montant de 8 875 euros portant l'attribution de compensation définitive pour 2020 de la Commune à 843 584 euros.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire rappelle les actions menées par la Communauté de communes pour centraliser l'achat de masques pour le compte des communes.

Elle explique l'incidence que l'achat de ces équipements de protection a eu sur l'attribution de compensation.

Elle ajoute que l'État a participé au financement de ces achats directement auprès de la Communauté de communes.

Elle précise que le coût total pour Pluvigner est de 23 455 € desquels il faut déduire une participation de 6 000 € de l'État et de 8 580 € de la Communauté de communes.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal approuve la retenue sur l'attribution de compensation de la Commune d'un montant de 8 875 euros au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'acquisition de matériel de protection par la Communauté de communes portant l'attribution de compensation définitive pour 2020 de la Commune à un montant de 843 584 euros.**

**N° DEL2020\_08\_05**

**I. 3. : Attribution d'une subvention supplémentaire à l'amicale des agents de la commune et du CCAS.**

En raison de la crise sanitaire, l'animation habituelle organisée en faveur des agents de la commune et du CCAS autour d'un repas et d'une soirée festive a été annulée pour 2021.

Les montants habituellement engagés peuvent être remobilisés au profit des agents en privilégiant le commerce local grâce à l'attribution d'un bon d'achat supplémentaire de 15 utilisable dans les commerces de Pluvigner.

127 agents de la commune et 108 agents du CCAS sont concernés représentant une somme de 3 525 € qui sera versé à l'association de l'amicale du personnel.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire rappelle le contexte de l'annulation du repas organisé au profit des agents de la commune et du CCAS.

Elle précise que les chèques seront utilisés dans les petits commerces de Pluvigner, à l'exception des grandes surfaces.

M. Damien TASSÉ demande si un versement complémentaire sera réalisé.

Mme la Maire répond que c'est l'Amicale du personnel qui recevra ce complément et qui le reversera aux commerces où auront été utilisés les chèques cadeaux.

M. Bruno RICHARD précise que c'est l'UCIAP qui centralisera les demandes des commerçants.

Mme la Maire ajoute que ce ne sont pas que les commerces membres de l'UCIAP qui seront concernés. Elle précise également que les grandes surfaces ont été contactées et qu'elles ont trouvé cela normal.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette subvention.**

Madame la Maire donne la parole à M. RENEVEY Alexis.

## II. : Travaux

### DELIBERATIONS

**N° DEL2020\_08\_06**

#### **II. 4. : Travaux de curage de fossés.**

Il est nécessaire de procéder au curage des fossés dans différents secteurs de la commune.

Cela représente environ un curage et un arasement sur environ 4 km de voirie dans les deux sens.

La prestation pourra être assurée par l'entreprise DANIEL SAS de Landaul pour un montant de 15 000 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY explique qu'une seconde période de curage va être entreprise cette année pour faire tous les secteurs qui en ont besoin.

Il distribue le plan d'intervention.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

## II. 5. : Étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension du restaurant scolaire et de la garderie à Bieuzy Lanvaux.

Suite à l'évolution des effectifs depuis plusieurs années, il manque de la place à la garderie existante. Par ailleurs, le bâtiment pour le restaurant scolaire satellite à Bieuzy Lanvaux est mal adapté.

Il est souhaité de travailler sur un projet global sur le site du restaurant scolaire de Bieuzy Lanvaux et de se faire assister par un cabinet qui aidera la commune à définir son programme et proposera plusieurs scénarios.

La prestation sera réalisée par le cabinet AGA Architectes associés pour un montant de 4 800 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY rappelle le contexte d'augmentation des effectifs de l'école primaire de Bieuzy-Lanvaux et les conditions de l'accueil des enfants à la garderie et au restaurant scolaire qui s'effectue actuellement sur deux niveaux.

Il indique que l'intérêt de travailler sur ces deux services est réel et que l'intervention d'un cabinet pour assurer une prestation de programmation sera utile.

### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

## II. 6. : Mission de Maîtrise d'œuvre pour un marché de réseau pluvial route de Baud en parallèle des travaux Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

La commune va profiter des travaux AQTA pour passer un réseau de délestage en pluvial du rondpoint Saint-Michel. L'objectif est le lancement de notre appel d'offre en même temps que la Communauté de communes.

La mission pourrait être confié au cabinet ARTELIA pour un montant de 7 560 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY explique qu'en parallèle des travaux menés par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique, il est pertinent de réaliser des travaux d'assainissement d'eau pluviale.

Il précise qu'un ancien diagnostic avait conclu à une sous-capacité du réseau.

Il indique cependant que le montant de 7 560 € correspond à l'hypothèse où l'intégralité de l'étude serait menée, ce qui n'est pas certain.

M. Robert POTEL demande s'il ne s'agit que d'une mission d'étude.

M. Alexis RENEVEY répond que le détail de la mission montre la flexibilité de l'opération qui pourra se résumer à une mission d'étude ou jusqu'à une mission de maîtrise d'œuvre complète.

M. Robert POTEL demande alors que les travaux soient présentés en commission.

Mme Aurélie RIO estime qu'une étude globale soit menée sur le territoire pour identifier les points noirs comme le bas de la rue du Hirello.

M. Alexis RENEVEY répond que les travaux seront bien présentés à la commission et qu'une réelle réflexion est menée à chaque fois sur la qualité de l'assainissement pluvial.

Mme la Maire ajoute qu'une réflexion globale est déjà engagée, qu'un diagnostic avait déjà été effectué en 2012 et que toutes les opportunités sont saisies dès-lors qu'elles permettent d'améliorer la situation.

M. Gérard PILLET rappelle qu'un terrain a été acheté près de la rocade pour réaliser un bassin de rétention notamment.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

**N° DEL2020\_08\_09**

## **II. 7. : Mission de tests RADON sur nos bâtiments.**

Depuis 2018, les dépistages sont obligatoires dans les établissements d'enseignements et d'accueil collectifs de mineurs de moins de 6 ans. L'employeur est également soumis à cette obligation.

Il est donc nécessaire d'expertiser les bâtiments suivants :

Tranche ferme :

- Ecole élémentaire et maternelle Joseph Rollo
- Mairie et mairie annexe
- Maison de l'Enfance
- Restaurant scolaire et son annexe à Bieuzy Lanvaux
- Services Techniques

Tranche optionnelle :

- Complexe sportif et ses vestiaires
- Ancien restaurant scolaire
- Foyer de la Madeleine
- Salle de Malachappe, Tanin, Kozh Kastell et MJ LE BORGNE

La mission consiste en une campagne de 2 mois pendant la période de chauffe puis analyse des résultats.

La réalisation du rapport permettra de confronter les résultats à la réglementation et de réaliser des préconisations en cas de dépassements des seuils.

La mission pourrait être confiée à la société ALLODIAGNOSTIC pour un montant de 6 098,76 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY présente la réglementation de 2018 et dresse la liste des bâtiments dans lesquels les tests radon vont être effectués.

Il précise que le montant affiché concerne tous les bâtiments qui sont listés dont ceux de la tranche conditionnelle pour lesquels la réglementation n'est pas très claire.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette prestation.**

**N° DEL2020\_08\_10**

**II. 8. : Remplacement des caméras obsolètes sur le foyer de la Madeleine.**

Les caméras du foyer de la Madeleine sont à remplacer.

L'entreprise HORELEC a proposé un prix de 2 667,84 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY présente les travaux envisagés et précise que les enregistrements à distance ne sont plus possibles.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

**N° DEL2020\_08\_11**

**II. 9. : Remplacement du système d'alarme intrusion de la salle Marie-Josèphe Le Borgne.**

Le système d'alarme anti-intrusion de la salle Marie-Josèphe Le Borgne est à remplacer.

L'entreprise HORELEC a proposé un prix de 2 757,44 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Alexis RENEVEY explique que les changements de contrôles d'accès sont nécessaires pour se conformer aux préconisations Vigipirate.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

Point reporté à un prochain conseil

## II. 10. : Convention avec Morbihan Énergies pour une étude thermique sur le complexe du Goh Lanno.

N° DEL2020\_08\_12

### II. 11. : Cession du véhicule DUCATO à un particulier.

Le véhicule DUCATO des espaces verts qui ne passait plus au contrôle technique a dû être remplacé par un véhicule d'occasion.

Il est plus intéressant de le céder à M. BOUTE R. que de l'envoyer dans une casse automobile.

Avis favorable de la commission travaux.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Alexis RENEVEY rappelle que le changement d'un véhicule avait été accepté au dernier conseil. Il indique que l'ancien véhicule ne passait plus le contrôle technique et qu'il était moins coûteux pour la commune de le céder plutôt que de le transférer dans une casse automobile. C'est un agent qui va le récupérer pour pièces.

#### VOTE :

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la cession de ce véhicule pour 50 €.**

## III. : Personnel et Concertation

### DELIBERATIONS

N° DEL2020\_08\_13

### III. 12. : Modification du tableau des emplois permanents.

À la suite du départ de la directrice du Multi-accueil, et au recrutement de sa remplaçante qui détient un grade différent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Ainsi, au service petite enfance, l'emploi PE 1, Responsable service Petite Enfance à 35h sera ouvert aux grades de Puéricultrice de classe normale et de Puéricultrice hors classe.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Fabien LE PALLEC décrit la procédure de recrutement qui a été suivie pour le recrutement de la nouvelle directrice du Multi-accueil.

Mme la Maire indique que la nouvelle directrice, Mme Anne-Laure BENOIT, vient de la ville de Vannes et qu'elle arrivera en mars.

Elle ajoute que l'intérim sera assuré par la Directrice adjointe.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette modification.**

**N° DEL2020\_08\_14**

**III. 13. : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan.**

Le Centre de Gestion du Morbihan assure la surveillance médicale au profit des agents de la commune.

Par ailleurs, il assure des actions sur le milieu professionnel telles que l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'évaluation des risques professionnels, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents, l'hygiène générale des locaux de service et dans les restaurants administratifs, ainsi que l'information sanitaire.

Ces prestations sont facturées au tarif de 72 € par visite.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Fabien LE PALLEC présente les missions assurées par le Centre de gestion au profit de la commune.

Mme la Maire ajoute que le service de médecine du travail du Centre de gestion est précieux pour la commune. Elle indique qu'au-delà de l'accueil des agents au centre médical d'Auray, le médecin du travail effectue également des visites sur site.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la prestation de médecine préventive.**

## **IV. : Urbanisme**

### **INFORMATION**

**IV. 14. : Avancement du dossier du permis d'aménager de la ZACOM de Bodéveno.**

Le 18 juillet 2019, la SCI DES LANDES a déposé en Mairie de PLUVIGNER une demande de permis d'aménager pour « l'aménagement des espaces mutualisés du futur espace commercial Terr'Océan, ainsi que la réalisation de l'ensemble des réseaux ».

Le 18 décembre 2019, le permis d'aménager a été accordé par arrêté du Maire après qu'une procédure de consultation du public par voie électronique ait été organisée du 14 octobre au 15 novembre 2019.

Parallèlement, le 2 août 2019, une demande de permis de construire a été déposée par la SCI des Landes. L'arrêté de permis de construire a été signé le 15 juin 2020.

De même, le 31 juillet 2019, la société LIDDL a déposé une demande de permis de construire et l'arrêté a été signé le 15 juin 2020.

Pour ces deux permis, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) ont formulé des avis favorables les 11 octobre 2019 et 28 mai 2020.

En marge de ces procédures, il appartient à la commune de réaliser le rond-point d'accès à la zone commerciale grâce au financement que procurera la taxe d'aménagement (621 182 € estimés pour la part communale).

Le 6 mars 2020, la cession gratuite de l'emprise du rond-point au profit de la commune a été réalisée.

Les premières esquisses du rond-point ont été réalisées par le bureau d'étude 2LM. Elles seront à étudier par la commission travaux.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme la Maire reprend toute la procédure qui a été suivie pour le montage du projet de zone commerciale.

M. Jean-Michel LE CAM demande quel est le coût de ce rond-point.

Mme la Maire répond que le coût sera au maximum de 400 000 € TTC.

Elle précise que la taxe d'aménagement que la commune percevra sera de l'ordre de 600 000 €.

M. Jean-Michel LE CAM demande quel est le coût d'investissement pour le Département.

M. Gérard PILLET indique que le Département ne réalise que la couche d'enrobé de finition alors qu'il peut percevoir environ 180 000 €.

M. Jean-Michel LE CAM demande le prix de la prestation du maître d'œuvre 2LM.

Mme la Maire répond que la prestation avait déjà été validée l'année dernière pour un montant de 12 000 €.

Mme Aurélie RIO indique que les choix de financement ont déjà été réalisés et qu'il y avait plusieurs options.

Mme la Maire répond que ces choix ont été validés à l'unanimité lors de l'ancien mandat.

Mme Aurélie RIO insiste sur le fait qu'il y avait plusieurs options.

M. Alexis RENEVEY répond qu'il y avait évidemment la possibilité de réaliser un Projet Urbain Partenarial dans lequel le porteur de projet réalise les infrastructures.

Il précise cependant qu'il aurait alors été exonéré de la taxe d'aménagement, ce qui n'aurait pas été intéressant pour la commune.

Mme Aurélie RIO évoque la possibilité d'une majoration de taxe d'aménagement et indique que la Communauté de communes ne perçoit rien alors qu'elle supportera des coûts.

Mme la Maire répond que c'est un projet privé et que l'aménageur paiera ce qui le concerne.

M. Gérard PILLET précise qu'il aura le même niveau de contribution que tous les usagers qui demandent un raccordement.

Mme la Maire réaffirme que l'aménagement est largement couvert par la taxe d'aménagement.

M. Gérard PILLET rappelle que l'emplacement actuel du Super U pose beaucoup de problèmes de circulation sur la rocade et que c'est une chance de pouvoir l'implanter ailleurs.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le rond-point sera réalisé avant les travaux de la zone commerciale.

Mme la Maire répond que les travaux du rond-point ne seront finalisés que lorsque la zone sera terminée.

M. Alexis RENEVEY précise que la bande de roulement finale sera réalisée à la fin.

En phase chantier, seules seront réalisées les couches de base et de fondation.

M. Gérard PILLET rappelle que les porteurs de projet, le Département et tous les concessionnaires de réseaux ont déjà été réunis et que ce sont des personnes compétentes.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si une déviation sera mise en place.

M. Gérard PILLET répond qu'il y aura certainement un moment où des feux seront mis en place.

M. Alexis RENEVEY indique que des travaux en demi-chaussée sont toujours possibles.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si une déviation par la rue de Verdun ne sera pas mise en place quand-même.

M. Gérard PILLET rappelle que lors des travaux de la route d'Auray, la circulation passait rue de Verdun.

M. Damien TASSÉ ajoute qu'une déviation de route départementale ne peut se faire que sur une autre route départementale, le transit sur Pluvigner va donc être déplacé. Ce qui risque de poser problème, ce seront plus les locaux.

M. Alexis RENEVEY estime qu'il sera nécessaire d'utiliser le reste de la taxe d'aménagement pour réhabiliter la route d'Auray.

M. Gérard PILLET rappelle que tous les travaux peuvent créer des nuisances.

Mme la Maire estime que ces travaux seront néanmoins réalisés pour le bien de tous.

## V. : Environnement

### INFORMATION

#### V. 15. : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets.

La communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique exerce la compétence de gestion des déchets ménagers qui englobe, la collecte des ordures ménagères non recyclables, la collecte sélective du verre, la collecte sélective des emballages ménagers et la collecte sélective des papiers.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

Le scénario de collecte a été le suivant en 2019 :

Collecte des ordures ménagères	Porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations
Collecte sélective des emballages légers	Porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective)
Collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers	

Le parc de contenants.

Le parc de bacs sur le territoire est estimé à environ 55 000 contenants. (en 2019, distribution de 781 bacs 140 L, et de 339 bacs 240 L).

Le nombre global de composteurs en place sur le territoire s'élève à 17 211, avec 542 composteurs distribués en 2019.

En 2019, la Communauté de communes a acheté des sacs jaunes pour 108 904€ TTC.

Le parc total de colonnes d'apport volontaire se compose de 615 colonnes à verre, 229 colonnes à papiers et de 37 colonnes d'emballages légers.

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

	Colonnes à ordures ménagères	Colonne à verre	Colonne à papiers	Colonnes à emballages	TOTAL
La Trinité-sur-Mer	2	1	1		<b>4</b>
Carnac Place Poul Person	2	2	2	2	<b>8</b>
Auray	10	5	1	1	<b>17</b>

Camors		1	1		<b>2</b>
Quiberon	4	2		2	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>39</b>

Volumes de collecte.

	PAPIERS	VERRE	EMBALLAGES LEGERS	ORDURES MENAGERES
Tonnages mensuels moyens	156,60	539,52	256,91	1 950,81
Répartition	5%	19%	9%	67%
Évolution 2018 / 2019	-3%	+1,4%	+8,1%	+0,3%
Ratio Kg/hab/an				
2010	22,5	53,7	18,5	226,8
2018	17,2	56,6	25,1	206,9
2019	16,6	57,2	27,2	206,8
Évolution 2018 / 2019	-3,2%	1,0%	8,4%	-0,1%

Volumes de collecte en déchèteries.

	Total 2019	Ratio kg/hab/an	Evolution 2018/2019
Déchets Verts	18 456,2	163,0	0,5%
Bois	2 906,2	25,7	15,4%
Carton	1 861,3	16,4	5,5%
Ferraille batteries	1 677,7	14,8	25,7%
D3E	1 034,9	9,1	18,0%
DEA	1 060,7	9,4	3,3%
DDM	333,7	2,9	14,0%
Pneus	50,9	0,5	47,9%
Divers (piles, lampes, ...)	14,0	0,1	69,5%
Gravats	13 010,3	114,9	-9,1%
Tout Venant	12 160,3	107,4	7,9%
<b>TOTAL tonnages</b>	<b>52 566,4</b>	<b>464,4</b>	<b>1,5%</b>

Évolution du traitement des déchets.

	2018	2019
Incinération Ordures ménagères	23 333	23 410
ISDI et ISDND Gravats Tout-venant des déchèteries	25 578	25 171
Recyclage / valorisation Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) Recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)	37 372	38 832

Coût du service.

		2019
Compétence Collecte	Collecte des ordures ménagères (y compris redevance spéciale)	4 450 083 €
	Frais de collecte sur les îles	327 739 €
	Remboursement salaires services techniques îles	94 707 €
	Achat de sacs jaunes	108 904 €
	Lavage colonnes aériennes	43 984 €
Compétence Déchèteries	Exploitation des 6 déchèteries, traitement tout-venant, déchets verts, bois	4 215 385 €
Compétence Traitement	Incinération (Exploitation UIOM)	3 366 866 €
	TGAP incinération	382 964 €
	Tri sélectif	673 964 €
	Etudes environnementales	17 075 €
	Contrôle de l'exploitant	16 176 €
Divers	Autres charges diverses	624 594 €
Charges financières	Intérêts de la dette payés au cours de l'exercice	17 605 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>14 339 804 €</b>

Recettes du service.

	2019
TEOM	12 469 964 €
REOM	4 843 €
REDEVANCE SPECIALE	680 169 €
PARTICIPATIONS	3 423 295 €
<i>Dont valorisation des produits</i>	<i>549 802 €</i>
DIVERS	15 315
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>16 593 586 €</b>

Lexique

DDS : Déchets diffus Spécifiques (déchets dangereux)

DEA : Déchets d'Equipements et d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)

DV : Déchets Végétaux

DGF : La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane

EL : Emballages Légers

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux Revues Magasines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

TV : Tout Venant

UIOM : Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

VLE : Valeur Limite d'Exposition

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Emmanuel DOUSSELIN commence la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service déchet (RPQS) pour rappeler l'information du décalage de la collecte en raison des fêtes de Noël et du nouvel an.

Après avoir rappelé que la compétence déchets appartient à Auray-Quiberon-Terre-Atlantique, il relève que ce sont 87 000 tonnes qui sont collectées chaque année, ce qui correspond environ à 2 tonnes par ménage et 772 Kg par habitant alors qu'au niveau national, on est à 560 Kg.

Il explique que le nombre de 113 000 habitants pour la population prise en compte pour les statistiques est dû aux résidences secondaires qui comptent pour une personne.

Il indique qu'il y en a 36% sur la Communauté de communes, 18% sur le Département et 77% à Carnac. Ce nombre de résidences secondaires fausse un peu les calculs.

Il relève également d'autres données importantes : il y a 55 000 contenants sur le territoire, les sacs jaunes ont coûté 108 000 € sur 2019 et 39 colonnes d'apport volontaires enterrées sont implantées sur le territoire.

M. Jean-Michel LE CAM demande qui installe les colonnes.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que c'est la commune.

Mme la Maire précise que la commune réalise le trou dans le cadre de ses travaux d'aménagement.

M. Jean-Michel LE CAM aurait souhaité qu'une colonne soit implantée dans le projet Ler Vras Ler Paris.

Mme la Maire répond que ce n'est pas toujours possible d'implanter des colonnes, qu'il y a des contraintes d'accessibilité et que ce n'est pas toujours utile à certains endroits.

M. Alexis RENVEY confirme qu'il est nécessaire d'avoir certaines facilités de desserte, pas d'arbres et pas de réseaux en dessous.

M. Jean-Michel LE CAM demande si les capacités sont équivalentes.

Mme la Maire répond qu'elles sont identiques.

M. Gérard PILLET précise que la Communauté de communes propose un équipement de base et que chaque commune est libre de choisir des modèles plus évolués, la différence de prix étant à la charge de la commune.

M. Emmanuel DOUSSELIN poursuit sur la qualité du tri et note l'augmentation de 8% des déchets triés, ce qui est une bonne nouvelle puisque ce qui n'est pas trié est incinéré.

Il fait ensuite la liste des trois grands déchets admis en déchèterie.

Il s'agit des déchets verts (18 000 tonnes), des gravats (13 000 tonnes) et du tout-venant (12 000 tonnes).

Sur la question du traitement des déchets, il insiste sur leur destination : 44% est recyclé, ce qui est encourageant, mais insuffisant à son avis.

Il ajoute que le coût du traitement des déchets est à mettre en perspective avec la seule solution qui est de réduire nos déchets.

M. Patrice THOMAS fait remarquer que le budget est excédentaire, ce qui permet de réaliser de l'investissement.

M. Jean-Michel LE CAM estime que les travaux de l'incinérateur vont être importants.

Mme Aurélie RIO précise que l'incinérateur va être fermé parce que les travaux de mise aux normes auraient coûté 16 millions d'euros.

Elle indique qu'un processus de renouvellement de cet aménagement est en cours.

Elle indique ensuite que les dépenses de fonctionnement vont augmenter car l'accompagnement des ménages et des touristes va s'accroître.

Elle ajoute également que la question de l'incitation sera à se poser et notamment sur une redevance incitative appliquée à la population saisonnière. Elle indique qu'une réflexion est en cours pour trouver une taxe incitative adaptée.

M. Jean-Michel LE CAM demande où sont triés les sacs jaunes.

Mme Aurélie RIO répond que c'est le SYSEM de Vannes qui réalise ces missions.

Elle ajoute qu'une réflexion est en cours au niveau de la région Bretagne et que l'échéance est 2022.

Mme Christine REMOUÉ considère qu'il est nécessaire de réduire l'incinération.

M. Damien TASSÉ confirme que les choix politiques doivent être réalisés pour réduire l'incinération.

Mme Aurélie RIO précise qu'une orientation rapide sera donnée en 2021.

M. Emmanuel DOUSSELIN indique que le plan déchet de la Communauté de communes est particulièrement intéressant et qu'il sera voté le lendemain par le conseil communautaire.

Il précise que ce plan est très concret, qu'il comporte un diagnostic de territoire et des actions concrètes.

Mme Aurélie RIO mentionne une action intéressante : le broyage des végétaux chez les particuliers.

M. Jean-Michel LE CAM demande que les actions des associations pluvignaises telles que les Mamm Gozh ou la jardinerie soient mentionnées au bulletin municipal.

M. Emmanuel DOUSSELIN est du même avis et fait allusion au projet Cap ressource.

## V. 16. : Présentation du rapport annuel d'activité 2019 sur la distribution de l'eau potable et le service d'assainissement collectif et non collectif élaboré par la Communauté de Communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

La communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique gère sur les territoires de ses communes membres les services de distribution de l'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Le Syndicat Eau du Morbihan assure depuis le 1er janvier 2012 la compétence de production de l'eau.

Il revient aux conseils municipaux des communes membres d'en prendre connaissance. Ces rapports sont disponibles en mairie et peuvent être synthétisés ainsi :

### - **Distribution de l'eau potable**

- o Modalité d'exercice : contrat de délégation de service public (STGS pour la commune de Pluvigner jusqu'au 31 décembre 2021).

- o Nombre de branchements :

2013	2017	2018	2019
65 721	72 916	73 919	71 846

- o Nombre d'abonnés :

2017	2018	2019
68 907	69 892	70 879

- o Consommation :

2014	2017	2018	2019
4 683 852 m <sup>3</sup>	5 159 516 m <sup>3</sup>	5 162 427 m <sup>3</sup>	5 162 057 m <sup>3</sup>

- o Linéaires de réseau

	2013	2018	2019
Pluvigner	196 181 m	197 162 m	197 162 m
AQTA	1 614 km	1 620 km	1 622 km

- o Financement du service : le financement est exclusivement assuré par les redevances acquittées par les usagers.

	2017	2018	2019
Redevances perçues	4 619 389,55 €	4 542 509,75 €	3 959 326,46 €

- o Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

	2013	2018	2019
Abonnement	71,49 €		
Consommation	183,33 €		
Agence de l'eau	37,20 €		
TVA	16,09 €	15,15 €	15,30 €
TOTAL	308,61 €	290,66 €	293,44 €

### - **Assainissement collectif :**

- o Modalité d'exercice : contrats de délégation de service public (SAUR).
- o Installations : 15 stations d'épuration, dont une à Pluvigner de 5 000 EH
- o Nombre de branchements :

	2017	2018	2019
Branchements	54 448	56 455	57642
Taux de raccordement	79%	70%	72%

- o Part assainissement collectif / Assainissement non collectif 2019 (population desservie)

	AC	ANC
Pluvigner	4 169	3 448
AQTA	64 191	24 437

- o Linéaires de réseau

	2013	2018	2019
Pluvigner-Landaul-Camors	57 251 m	59 988 m	59 988 m
AQTA	820 733 m	860 km	870 km

- o Financement du service : Redevances des usagers, redevances pour apport des matières de vidange et participations.
- o Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

	2013	2018	2019
Part fermière	118,45€		130,62 €
Part collectivité	178,87 €		189,72 €
Agence de l'eau	22,80 €		57,84 €
TVA	22,20 €	33,56 €	
TOTAL	339,32 €	355,56 €	378,18 €

## - **SPANC**

- o Nombre d'abonnés:

	2017	2018	2019
2013	11 194	11 597	10 673
10 036			

- o Population pluvignoise desservie

Installations	Population
1 455	3 448

- o Nombre de contrôles de conception:

	2014	2018	2019
2013	228	364	280
256			

- o Nombre de contrôles de réalisation:

	2014	2018	2019
2013	225	262	182
206			

- o Nombre de visites de fonctionnement:

	2017	2018	2019
Visites	927	1111	531

- o Classement des visites

	2017	2018	2019	
	AQTA	AQTA	AQTA	Pluvigner
Conformes	7%	5%	12%	12%
Conformes avec réserves	11%	12%	21%	20%
Non conformes sans obligation de travaux	67%	68%	49%	53%
Non conformes avec obligation de travaux	14%	14%	17%	15%

- o Financement du service : redevances réglées par les usagers.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Emmanuel DOUSSELIN commence la présentation sur la distribution de l'eau potable en notant un paradoxe : l'augmentation des abonnements et la réduction des compteurs.

Il indique que la consommation moyenne par habitant est de 45 m<sup>3</sup>.

Sur l'assainissement, il note que la part assainissement collectif / non collectif est de 4 100 / 3 500. Il indique que les capacités de traitement sont de 5 000 équivalents habitants sur Pluvigner et de 1 000 sur Bieuzy-Lanvaux.

M. Gérard PILLET indique que l'assainissement se fait à Bieuzy par lagunage et qu'elle sera renouvelée par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

M. Emmanuel DOUSSELIN note que naturellement, l'assainissement collectif est concentré sur l'agglomération et que le coût moyen est de l'ordre de 300 € par an, comme l'eau, ce qui fait une facture de 55 € par mois.

Sur la question de l'assainissement non-collectif, il souligne les résultats des contrôles et compare Pluvigner au reste de la Communauté de communes en indiquant que la commune est dans la norme.

### V. 17. : Présentation du rapport d'activité de Morbihan Énergies.

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, Morbihan Énergies (anciennement Syndicat départemental d'électricité du Morbihan) est un établissement public de coopération intercommunale.

Il fédère l'ensemble des 250 communes du Morbihan pour une population de plus de 741 051 habitants. En leur nom et dans le domaine de l'électricité, Morbihan Énergies est chargé de contrôler les concessionnaires, développer et renforcer le réseau de distribution.

Outre l'électricité, Morbihan Énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants : Éclairage, Numérique, Énergies, Mobilité durable, Fibre, sig.

Le rapport d'activité 2019 est présenté aux conseillers municipaux.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Gérard PILLET, délégué de la commune à Morbihan Énergies rappelle les travaux engagés par le syndicat à Pluvigner et insiste sur l'ombrière qu'il a totalement financée pour 88 000 €.

Il rappelle que les travaux de la rue du Hirello ont représenté 210 000 € pour Morbihan Énergies.

Il précise que Morbihan Énergies va porter des opérations de rénovation de bâtiments publics et qu'il faudra être prêt pour lancer des opérations.

Il pense notamment au remplacement de la chaudière de l'école Joseph Rollo.

M. Damien TASSÉ demande quelle serait l'origine de l'hydrogène produite ?

M. Gérard PILLET répond que ce serait certainement à partir de l'eau.

M. Robert POTELE demande si la demande déposée par un riverain du Guern avait reçu réponse.

Mme la Maire répond qu'elle a reçu la personne.

## INFORMATION

M. Robert POTEL demande s'il avait été envisagé d'ouvrir les salles communales aux entreprises du BTP qui travaille à Pluvigner pour leur permettre de manger le midi.

M. Gérard PILLET demande si l'ancien restaurant scolaire est disponible.

Mme la Maire répond qu'il est actuellement occupé par les tests COVID.

Elle précise cependant qu'aucune demande de ce type ne lui est remontée.

M. Jean-Michel LE CAM demande si Pluvigner peut bénéficier des fonds Petites Villes de France.

Mme Mélanie CARÉRIC répond que ces subventions ont été examinées par les services.

M. Jean-Michel LE CAM demande quand les disques de stationnement seront disponibles.

Mme Mélanie CARÉRIC répond qu'il y a des délais pour recevoir 1 000 disques.

Mme la Maire signale que la Police municipale va intensifier les contrôles de la zone bleue et va verbaliser à partir de janvier.

Elle indique également qu'ils ont reçu des jumelles de contrôle de la vitesse et qu'ils pourront verbaliser.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande s'ils auront la possibilité d'arrêter les automobilistes.

Mme la Maire répond qu'ils le pourront et que l'intérêt sera malgré tout de faire de la pédagogie, sauf pour les excès importants.

Elle clôt la séance et annonce que le prochain conseil aura lieu le jeudi 28 janvier 2021.

**Affiché en Mairie  
le 26 décembre 2020,  
La Maire, Diane HINGRAY.  
Le secrétaire.**